



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°34-2024**SEANCE DU : 25 juin 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 12/06/2024

Affichée le : 17/06/2024

Transmis le : 17/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 23

Pouvoirs : 3

Absents : 3

Etaient**présents :**

Thierry CHAUMERLIAC

Patricia GOASDOUE

Hervé WEIFFENBACH

Aïcha FOURCROIX

Michel WATIER

Martine TISSU

Patrick RAOULT

Françoise GODENNE

Serge GHILLEBAERT

Pierre BEMELS

Hubert De RANCOURT

Monique ROBERT

Reynald GARCIA

Cécile DOLQUES

Pascal BARBIER

Tatiana D'ANDREA

Vincent BRUEL

Sylvie GUIMIOT

Paola DE SANTIS

Laurent COHEN

Sébastien SCHILLINGER

Edouard DEGREMONT

Fabien VOLLE

Romain PREVALET

Allyson PALLUD

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

Absents représentés :

Sylvie GUIMIOT pouvoir à Hervé WEIFFENBACH

Romain PREVALET pouvoir à Patrick RAOULT

Françoise GODENNE pouvoir à Patricia GOASDOUE

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Sébastien SCHILLINGER, Michel WATIER**Secrétaire de séance :** Thierry CHAUMERLIAC**Autorisation donnée au Maire pour ester en justice dans le cadre de la démolition de la maison sise rue Alexandre Prachay (n°92)****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la délibération n°13/2023 du 31 janvier 2023 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,**Vu** l'arrêté municipal de mise en sécurité du 19 septembre 2023,**Considérant que** le propriétaire de la maison d'habitation située au 92, rue Alexandre PRACHAY, à PRESLES (95) est décédé et que sa succession a été déclarée vacante avant d'être confiée à l'Etat (Direction Nationale d'Interventions Domaniales).**Considérant** l'ordonnance du 12 septembre 2023 par laquelle Madame Pétronille TIJARDOVIC a été désignée en qualité d'expert et a rendu son rapport le 15 septembre suivant en concluant à l'existence d'un danger grave et imminent.**Considérant que** huit mois se sont écoulés et la DNID, chargée de la curatelle de la succession du propriétaire de l'immeuble en cause, n'a jamais engagé et ne prétend pas exécuter le moindre travaux de consolidation de sorte que l'édifice menace désormais de s'effondrer à tout instant.**Considérant que** dans ces circonstances la commune n'a d'autre choix que de saisir la juridiction de céans, sollicitant l'autorisation de faire procéder d'office aux travaux de démolition de l'immeuble sis 92, rue Alexandre PRACHAY.**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,****Après en avoir délibéré,****Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Autorise** le maire à représenter la commune en défense la commune dans cette instance devant le Tribunal judiciaire de

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 095-219505047-20240626-2606202434-DE

Berger
Levrault

Pontoise,

- **Autorise et désigne** CONCEPT AVOCATS, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire.

Pour extrait certifié conforme, le 26 juin 2024

Le Maire,

Céline CAUDRON

